



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance extraordinaire de son conseil, le vingt-huitième (28^e) jour du mois d'août 2023 à 19 h au gymnase de l'école, situé au 150, Avenue Centrale Nord, Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Morin, conseiller	siège # 1
Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Onil Bergeron, conseiller	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5

Absence motivée :

Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6
------------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

L'avis public a été affiché dans les délais.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période de questions
- 4- Plans et devis du Centre communautaire
- 5- Appel d'offres pour le Centre communautaire
- 6- Mise à jour du programme de prévention en santé et sécurité
- 7- Période de questions
- 8- Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

La séance est ouverte à 19h00.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

2023-08-21

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Période de questions

Un citoyen demande si la garderie sera déplacée dans le centre communautaire. La mairesse répond que la garderie restera où elle est. La Municipalité a investi 45 000\$ pour aménager la garderie et un parc à l'arrière du bureau municipal.

4- Plans et devis du Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté, résolution 2022-03-05, la firme Architech Design pour élaborer les plans et devis du projet de réaménagement et d'agrandissement du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la conception des plans a fait l'objet de consultations auprès des citoyens, des comités et des organismes concernés;

CONSIDÉRANT le dépôt des plans et devis pour le réaménagement et l'agrandissement du centre communautaire préparés par la firme Architech Design en date du 25 août;

CONSIDÉRANT QUE la firme Architech Design a détaillé les éléments mineurs qui reste à intégrer aux plans et devis, soit aux plans architecturaux: la coordination du plan de stationnement avec les plans de l'ingénieur civil et aux plans électriques : la génératrice, l'éclairage extérieur et les caméras;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

D'ADOPTER les plans et devis pour le réaménagement et l'agrandissement du centre communautaire préparés par la firme Architech Design, incluant les éléments mineurs à intégrer tels que détaillés dans la communication du 25 août 2023.

2023-08-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5- Appel d'offres pour le Centre communautaire

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs du Plan de développement 2030 est d'aménager au cœur du village un lieu de rencontres sociales, éducatives et culturelles pour les citoyens de tous âges, incluant une salle communautaire adaptée à la tenue d'activités sociales et culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement 2030 prévoit l'amélioration de l'accès à la bibliothèque municipale et la relocalisation de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté les plans et devis du projet de réaménagement et l'agrandissement du centre communautaire préparés par la firme Architech Design;

CONSIDÉRANT l'approbation du Règlement d'emprunt 1211 par le ministère;

CONSIDÉRANT les confirmations d'aides financières importantes pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à son règlement de gestion contractuelle, la municipalité doit procéder par appel d'offres public pour une dépense supérieure au seuil déterminé par le ministre;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

DE MANDATER le directeur général à déclencher, pour et au nom de la Municipalité, un appel d'offres pour le réaménagement et l'agrandissement du centre communautaire tel que décrit dans les plans et devis préparés à cette fin par la firme Architech Design.

2023-08-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Mise à jour du programme de prévention en santé et sécurité

CONSIDÉRANT QUE la firme MEDIAL a conçu le programme de prévention en santé et sécurité de la Municipalité en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la firme MEDIAL produit annuellement, pour la Municipalité, un plan d'action en santé et sécurité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lois encadrant la santé et sécurité au travail ont évoluées dans les 5 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le rapport reçu de la CNESST demande une mise à jour complète du programme de prévention en santé et sécurité de la Municipalité;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

DE MANDATER la firme MEDIAL pour la mise à jour du programme de prévention en santé et sécurité de la Municipalité au coût de 6 500\$ plus taxes.

2023-08-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Période de questions

Un citoyen demande comment ont été évalués les coûts du centre communautaire. La mairesse répond qu'il s'agit de l'estimation de la firme d'architecte.

Un citoyen demande qui analyse les soumissions. La mairesse répond que la firme d'architecte analyse la conformité des soumissions.

Une citoyenne demande pourquoi la salle communautaire a été démolie aussi rapidement. La mairesse répond que pour conserver la subvention du fédéral d'environ 500 000\$, il fallait débiter les travaux rapidement.

Un citoyen demande s'il y a un échéancier des travaux. Le directeur général mentionne qu'il s'agit de travaux d'environ 7-8 mois après l'octroi, donc la fin des travaux pourrait avoir lieu autour du mois d'août ou septembre 2024.

Un citoyen demande quand auront lieu les travaux sur le chemin Aylmer. Le directeur général mentionne que l'équipement brisé a été réparé et que les travaux pourront reprendre prochainement.

8- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

2023-08-25 Que la séance soit levée à 19 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denyse Blanchet
Mairesse

William Leclerc Bellavance
Directeur général / greffier-trésorier